Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois

Publication : jeudi 13 octobre 2011 13:43

Le Journal de Gien, 13 octobre 2011

Après les élections sénatoriales

Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois

La répartition des sénateurs de notre zone de diffusion dans les groupes politiques et les commissions.

Après l'élection du socialiste Jean-Pierre Bel à la présidence du Sénat, consacrant le premier changement de majorité dans cette assemblée depuis l'avènement de la Vᵉ République, les sénateurs ont choisi leur groupe politique et la commission où ils souhaitaient siéger.

Dans le Loiret : le sénateur Jean-Pierre Sueur (2001) est membre du groupe socialiste qui héberge actuellement les dix élus d'Europe Ecologie-Les Verts en attendant qu'ils puissent former un groupe propre. Jusqu'à présent, il fallait rassembler 15 élus pour pouvoir fonder un groupe. Le Sénat devra statuer pour abaisser ce seuil à dix élus.

Avec l'élection de Jean-Pierre Bel, il se murmurait que Jean-Pierre Sueur pourrait devenir président de la très importante commission des lois, de son intitulé complet : commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. De fait, jeudi dernier, Jean-Pierre Sueur a été élu président par 28 voix contre 16 à Jean-Jacques Hyest (UMP, Seine-et-Marne), son prédécesseur dans cette fonction. Un résultat qui paraît dépasser les stricts clivages politiques.

C'est évidemment une grande satisfaction pour celui qui a été désigné comme le sénateur le plus actif en 2010 et qui, en dépit de cette nouvelle compétence, continuera à passer quatre jours à Paris et trois dans le Loiret.

Éric Doligé (2001) appartient au groupe UMP et fait partie de l'autre grande commission du Sénat, celle des finances présidée par un sénateur UMP, Philippe Marini. Jean-Noël Cardoux (2011) a intégré le groupe UMP et siège à la commission des affaires sociales.

Dans le Cher : le sénateur maire de Mehun-sur-Yèvre, François Pillet (2007 en remplacement de Serge Vinçon, décédé) est rattaché au groupe UMP et est l'un des vice-présidents de la commission des lois présidée par Jean-Pierre Sueur.

Rémy Pointereau (2005), fait partie du groupe UMP et siège à la commission économie, développement durable et aménagement du territoire dont il est secrétaire.

Dans la Nièvre : Didier Boulaud (2008), ancien maire de Nevers, appartient au groupe PS. Il est vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et de forces armées.

Gaëtan Gorce (2011) a également rejoint le PS et a rejoint la commission des lois.

Dans l'Yonne : Pierre Bordier (2004) est membre du groupe UMP. L'ancien maire de Saint-Fargeau fait partie de la commission culture, éducation et communication. André Villiers (2008) après la nomination d'Henri de Raincourt au gouvernement est rattaché à l'UMP et fait partie de la commission des affaires sociales.

M.P

Sénatoriales

Un conseiller municipal de Beaugency conteste

Conseiller municipal Modem de Beaugency, Grégory Bubenheimer a contesté devant le juge administratif la désignation des grands électeurs devant participer aux élections sénatoriales dans sa commune. Le conseil municipal baugentien devait désigner 15 grands électeurs et la majorité pouvait prétendre à 12 sièges, les trois derniers revenant à l'opposition. Mais le maire s'est attribué un de ces trois sièges.

Du tribunal administratif d'Orléans qui a trouvé un caractère constitutionnel à cette requête, l'affaire est passée au Conseil d'État. Ce dernier s'est considéré incompétent et c'est le Conseil constitutionnel qui devra statuer. S'il donne droit à la demande de Grégory Bubenheimer, les élections sénatoriales dans le Loiret peuvent-elles être remises en cause ? L'intéressé affirme que son vote aurait été différent de celui des autres grands électeurs de Beaugency. De là à peser sur les résultats du scrutin, il y a une marge. Les sénateurs élus le 25 septembre attendent la décision du Conseil constitutionnel... dans la sérénité.

Une exclusivité
Optic 2000

.

Phoca PDF